

COMMUNE DE CASTILLON D'ARTHEZ	CERTIFICAT D'URBANISME Positif DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
--	--

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	<i>Référence dossier :</i>
Type de demande : Certificat d'urbanisme opérationnel	N° CU06418122X4012
Déposée le : 27/09/2022	Projet : CRÉATION DE DEUX TERRAINS A BÂTIR
Par : M. PARIS GUY	
Demeurant à : 505 ROUTE D'URDES 64370 Castillon (Canton d'Arthez-de-Béarn)	
Sur un terrain sis : Route d'Urdes Cadastré : B 0550	
	Terrain 1: 1800 m² Terrain 2 : 1900 m²

Le Maire de CASTILLON D'ARTHEZ

VU la demande d'un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 a) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain situé à Route d'Urdes (cadastré 0B 0550), présentée le 27/09/2022 par M. PARIS GUY, et enregistrée par la mairie de CASTILLON D'ARTHEZ sous le numéro CU06418122X4012 ; et précisant, en application de l'article L.410-1 b) si ce terrain peut être utilisé pour la réalisation d'une opération consistant en la création de deux terrains à bâtir ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;

VU la Carte communale :

- approuvée par délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2004,
- co-approuvée par arrêté préfectoral en date du 23 août 2004,
- et mise à jour par arrêté municipal en date du 07 juillet 2016,

VU l'avis de défense extérieure contre l'incendie délivré par le Maire en date du 27/09/2022,

VU l'avis favorable du Maire en date du 27/09/2022,

VU l'avis du Syndicat des 3 Cantons délivré en date du 29/09/2022,

VU l'avis d'ENEDIS en date du 19/10/2022

CERTIFIE

ARTICLE 1: L'opération est réalisable.

ARTICLE 2 : Observations et prescriptions particulières :